



Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
Commune de **28 MAI 2024**
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2024

FAA'A

DELIBERATION N° 30/2024

Attribuant une subvention à l'association Tefana Boxing

Date de convocation :
7 mai 2024

Date d’Affichage :
7 mai 2024

Date de séance :
14 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le mardi 14 mai 2024 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma			O. TOKORAGI
CERAN-JERUSALEM Y André			V. LAURENT
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda		X	
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan			M. PEDRON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui			T. TEMARU
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha		X	
PEDRON Michel	X		
ATEO Porea	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau			A. SALOMON
VAHINE Théodora			R. TERIITEHAU
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc		X	
BOUSSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul			J. AUBRY



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Pauline NIVA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Créée le 30 janvier 1969 et ayant son siège social dans la commune de Faa'a, l'association Tefana Boxing a pour but :

- la pratique de la boxe amateur et professionnelle, féminine et masculine,
 - développer et favoriser, par tous moyens appropriés, la pratique des activités physiques et sportives.
- L'association compte 54 licenciés et élit son bureau tous les 4 ans et se compose comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Président	Tafai	NENA
Secrétaire	Zamora	ZIMA
Trésorière	Célia	TEIHOTAATA

Pour mémoire, voici les montants des subventions communales attribuées à l'association, selon le tableau suivant :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	1.000.000F	1.500.000F	1.150.000F	-	1 100 000F	1 400 000F

Par courrier en date du 19 janvier 2024, l'association sollicite une subvention de 3 088 377 F pour le financement des projets suivants :

- Challenge Maco NENA 10è édition du 26/05/2024 au 02/06/2024 ;
- Organisation 3è édition du Champion Legacy Boxing Tournament du 21/10/2024 au 28/10/2024 ;
- Déplacement pour un tournoi Océanie 2024 Open au mois de juillet (dates à confirmer) qui se déroulera à Fidji (4 personnes, 10 jours) ;
- Déplacement pour une soirée de boxe à Huahine, organiser par le club (Huahine BA) de Kevin Terietia au mois de juillet 2024 (dates à confirmer) 9 personnes, 3 jours.
- Déplacement pour une soirée de boxe à Raiatea (Mémorial Heimata Neuffer) du 19/04/2024 au 21/04/2024 (9 personnes) organisé par la team Heimata ;
- Déplacement pour une soirée de boxe à Bora-Bora, organisé par ATIU Boxing Club au mois d'août (date à confirmer) 3 jours pour 6 personnes ;
- Déplacement pour Porec (Croatie) pour participer à la IBA youth Men's and Women's 2024, du 18/10/2024 au 08/11/2024, 22 jours, 4 personnes.

Après une étude technique de la demande, la Commission DDESC réunie le 12 mars 2024, propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 181 758 FCFP en faveur de l'association Tefana Boxing, conformément au plan de financement ci-dessous :

Financier	Montant FCFP	%
Fonds propres	3 203 387	30%
Produits d'activités	2 954 000	28%
Commune de Faa'a	2 181 758	20%
Participation des bénéficiaires	259 443	2%
Service Jeunesse et sports	100 000	1%
Partenaires	1 980 711	19%
TOTAL	10 679 299	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Pauline NIVA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu** la délibération n°20/2024 du 14 mai 2024 approuvant le Compte administratif ainsi que le Compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2023 du Budget principal ;
- Vu** le courrier de l'association Tefana Boxing-TB en date du 19 janvier 2024 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission du développement éducatif, social et culturel du 12 mars 2024 ;

Dans sa séance du 14 mai 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

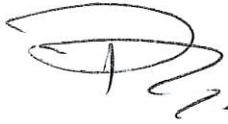
Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement de deux millions cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-huit francs (2 181 758 FCFP) est attribuée à l'association Tefana Boxing.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2024, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 14 mai 2024.

Le Secrétaire de Séance,



Robert MAKER



Le Président de Séance,



Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 17/05/2024 et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **28 MAI 2024**

